



Conseil d'établissement n°1

Année scolaire 2024/2025

Procès-verbal

Dimanche 1^{er} décembre 2024 à 16h

LFC – Site de Mearag – Salle de théâtre

Présents :

Pour l'administration :

- M. Philippe LODS, Adjoint au COCAC
- M. Yves OLICHON, Proviseur - Président de séance
- Mme Kim VO HOANG, Provisseuse adjointe
- M. Eric FOUCHOU LAPEYRADE, Directeur administratif et financier
- M. Jean-Christophe MAIGNAN, directeur primaire pour le site de Maadi
- Mme Estelle BOUSQUET, directeur primaire pour le site de New Cairo et Zamalek
- Mme Marie PLASSE, Conseillère principale d'éducation

Pour le personnel enseignant :

- M. Olivier SULLEROT
- Mme Naïma EL SAYED
- Mme Sylvie MIRAMONT
- M. Denis PLUGER
- Mme Marie DELAFLOTTE

Pour le personnel administratif, technique et de santé, ouvriers de service :

- M. Ayman ABDELFATTAH
- Mme Amélie GAUTHIER

Pour les parents d'élèves élus :

- Mme Dalia YASSIN
- Mme Ranya ABDELHAMID **excusée**
- Mme Noha EL ZAYAT
- M. Paul HADDAD
- Mme Fatenn KANAFANI

Pour les élèves :

- Alya SELIM
- Mia BARTH

Pour les membres siégeant à titre consultatif :

- M. Olivier LE VAN XIEU, Consul général de France en Egypte, **excusé**
- Mme Catherine PASCAL, Conseillère des Français de l'étranger
- M. Hervé MAJIDIER, Conseiller des Français de l'étranger
- M. Rafael PLEUTIN, Conseiller des Français de l'étranger
- Mme Aleya EL SAYED, vice-présidente du CVL

(Voir annexe 1- feuille d'émargement)

→ Le quorum étant atteint (20 sur 21), le conseil d'établissement n°1, réuni en séance ordinaire, peut valablement délibérer.

M. Yves OLICHON ouvre la séance à 16h10.



- Désignation du secrétaire de séance : Mme Kim VO HOANG, proviseur adjoint
- Le secrétariat de séance sera suppléé par : Mme Naïma EL SAYED, représentante du personnel enseignant

Monsieur le Proviseur souhaite rajouter un point sur des voyages scolaires pour des actions zone à l'ordre du jour. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Un point d'information est ajouté à la demande de Monsieur le Proviseur : la finale AAEH aura finalement lieu au LFC.

- 1) Approbation du PV du CE n°5 du 24 juin 2024
- 2) Installation des instances 2024/2025
- 3) Calendrier des instances 2024/2025
- 4) Règlement intérieur du CE
- 5) Bilan de rentrée 2024
- 6) IMP 2024/2025
- 7) Rapport d'activités 2023/2024
- 8) BR2
- 9) Budget 2025
- 10) Tarifs 2025
- 11) Carte des emplois 2025
- 12) Vidéoprotection
- 13) Plan local d'évaluation
- 14) Plan annuel d'orientation
- 15) Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- 16) Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement n°5 du 24 juin 2024 :

M. le Proviseur demande si des modifications sont à apporter.

Cf-annexe 2- PV du CE du 24 juin 2024 corrigé :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

2. Installation des instances 2024/2025

Monsieur le Proviseur demande s'il est constaté des erreurs ou des omissions. Monsieur PLUGER demande le rajout de Mme Zeinab LE GUELLEC comme suppléante de M. Raphaël CABLEY sur la commission informatique. Les représentantes des élèves indiquent que les noms des élèves n'apparaissent pas pour le conseil de discipline.

3. Calendrier des instances 2024/2025

Les représentants des enseignants demandent à quoi correspond la CCPL de décembre. Il est répondu que celle-ci fait suite aux recrutements respectifs au poste de chargé des examens et au poste d'enseignant de NSI.

Concernant le poste de chargé des examens, Monsieur le Proviseur sollicitera les organisations syndicales pour participer aux entretiens.

Il est précisé que le poste de chargé des examens correspond à un poste administratif, basé sur une grille A2. La personne recrutée aura la charge de la partie organisationnelle, technique et administrative. Le chef d'établissement et son adjoint par délégation reste responsable des examens, soit chef de centre.

Concernant le calendrier, il est demandé s'il y a des commentaires particuliers. Il est rappelé que celui-ci n'est que prévisionnel et qu'il peut être amené à être modifié.

4. Règlement intérieur du CE :

Le proviseur propose le même RI que celui qui était proposé jusque-là. Il est demandé s'il y a des commentaires particuliers. Pas de commentaire.

Approbation du règlement intérieur du conseil d'établissement à l'unanimité.

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

5. Bilan de rentrée 2024 :

Monsieur le Proviseur fait un point de situation des effectifs par site.

- 1er degré (**cf-annexe 3- diaporama du CE n°1**): il apparaît un tassement net suivant les sites. Si sur Zamalek on pourrait croire à une augmentation (187 pour 180 en R-1), il faut indiquer qu'une PS a été ouverte sur ce site. Le site le plus impacté est Maadi (-10) mais avec la aussi l'ouverture d'une PS (22 élèves). Au final pour le primaire, 11 élèves de moins avec 46 élèves de plus du fait des PS.
- Même constat pour le secondaire (-15 élèves). Des places sont vacantes sur tous les niveaux (entre 24 et 27 élèves par classe).

Monsieur le proviseur précise au total une perte de 80 élèves si l'on considère l'ouverture des deux PS. Grâce aux journées portes ouvertes (JPO), Monsieur le Proviseur souhaite redonner une dynamique et renforcer l'attractivité du LFC.

Les élus précisent qu'il serait opportun de savoir si la baisse est aussi effective dans les autres établissements, notamment à l'école américaine CAC.

Il est précisé que les départs résultent d'inscriptions moins nombreuses (majoritairement liées à la conjoncture économique) et des désistements manifestement plus nombreux.



Globalement, les effectifs par classe ne sont pas maximaux. C'était déjà le cas l'an passé. Paradoxalement, il peut y avoir des groupes de spécialité surchargés (AMC, MATHS par exemple). Cela n'est évidemment pas lié.

La problématique des emplois du temps avec une amplitude horaire trop importante ne constitue pas un élément d'attractivité du LFC.

Les élèves demandent pourquoi les options ne sont pas systématiquement mises en fin de la journée pour ne pas pénaliser les élèves sans option. Madame le proviseur adjoint précise toutes les difficultés de cette mise en œuvre du fait des nombreuses contraintes à considérer.

Les élèves réclament également plus d'espaces de travail.

Concernant les effectifs, Monsieur Hervé MAJIDIER demande s'il est possible d'interroger les familles partantes. Il est précisé que c'est déjà le cas. Les départs sont liés à la question financière, aux mutations et au changement de système scolaire.

6. Mise en place des IMP 2024/2025 :

(cf-annexe 3- diaporama du CE n°1):

Pour information uniquement. Pas de vote.

Un certain nombre d'actions particulières qui ne relève pas du face à face pédagogique sont faites. Ces missions concernent aussi bien le 2nd degré que le 1^{er} degré.

Ces missions font l'objet d'une lettre de mission. L'an passé, un grand travail de rédaction de lettre de mission a été réalisé.

Il n'y a pratiquement aucune modification des IMP entre l'année dernière et cette année. Il peut être envisagé une révision de ces dernières à la rentrée prochaine.

Madame MIRAMONT demande pourquoi il existe une mission particulière "climat scolaire" pour la CPE. Il est répondu que cette indemnité répond à la mise en place de toutes les actions dédiées au harcèlement scolaire et au dispositif PHARE déployé conformément à la demande de l'Agence.

Il est indiqué qu'un appel d'offre a été envoyé à tous les enseignants en octobre afin de garantir la transparence. Monsieur PLUGER demande comment les référents sont choisis. Il est répondu que c'est en fonction des compétences et/ou nombre limité de candidats.

Concernant l'IMP "accompagnant pédagogique", il est clarifié le rôle des EF2D qui n'ont pas vocation à accompagner les personnels à professionnaliser.

Concernant l'IMP de coordination des voyages scolaires, ce sont les porteurs de projet qui sont éligibles à cette dernière.

Le chef d'établissement souhaite engager une réflexion sur le maintien de l'IMP coordination de voyage en l'état. Une discussion sera engagée en conseil pédagogique.



7. Rapports d'activités 2023/2024 :

cf-annexe 3- diaporama du CE n°1

Toutes les diapositives ne font pas l'objet d'une présentation détaillée.

1^{er} degré

Intervention conjointe de Mme BOUSQUET et Monsieur MAIGNAN pour la présentation du rapport d'activités du 1^{er} degré

- Pédagogie inclusive
- Prévention harcèlement
- Le numérique (accompagnement fait par les EF2D)
- Pédagogie EFE3D
- La sécurité et l'amélioration des bâtiments
- Relations aux partenaires

Mme EL SAYED demande quand le LFC pourra obtenir les autorisations pour la réhabilitation du site de Maadi.

Monsieur LODS indique que des avancées significatives sont à noter. Le poste diplomatique est optimiste.

2nd degré

Un focus est fait sur les effectifs N-1 par Monsieur Le Proviseur.

Le nombre d'actions entreprises est conséquent (365). Cela dénote du dynamisme de l'équipe pédagogique. Les actions internes sont davantage répertoriées.

- Diapo 9: augmentation des PAP. Mise en place d'un comité de pilotage EBEP
- Diapo 10 et 16: la question de l'orientation en fin de 3^{ème} se pose: quelles solutions pour les élèves qui ne veulent ou peuvent pas suivre en seconde générale ? Pas de voie technologique ou professionnelle vraiment existante en Egypte. Plus simple pour les élèves français mais ils doivent rentrer en France.

Une filière STMG avait fait l'objet d'une demande auprès de l'Aefe et du Ministère. Cette demande n'étant pas reconnue par les autorités locales, la demande avait fait l'objet d'un refus.

Il peut être opportun d'envisager des formations courtes comme des BTS.

La France reste attractive dans le choix d'orientation des élèves.

Si 51% des élèves ont obtenu une réponse positive sur Parcoursup, il faudrait vérifier les chiffres de départs effectifs.

Il est remarqué que très peu d'élèves s'orientent en médecine. Cela peut s'expliquer par la modification du cursus.

- Diapo 13: On voit une stabilité (voire légère hausse) des élèves qui partent étudier en France.



- Diapo 16 : Travail sur le forum des métiers le 12 décembre prochain. Les perspectives 2024 laissent présager d'une forte participation des professionnels (au total 50).
- Diapo 17 : Si nous constatons une baisse des retenues, il apparaît une augmentation continue des exclusions de cours (lien avec la diapo 18). Un travail est à engager auprès des enseignants et des élèves. Il est à noter une récurrence des exclusions avec les mêmes élèves.
- Diapo 47-49: Il est recensé l'ensemble des actions menées par les clubs existants au LFC. La labellisation au niveau 2 est saluée par le chef d'établissement.
- Diapo 25 et 26 : très bons résultats DNB (97%) et Bac (100%). Les chiffres sont en hausse aussi bien dans les résultats que dans les mentions.

Concernant les travaux, il est indiqué que la priorité a été donnée aux sites de Maadi, Zamalek et New Cairo mais que des projets d'amélioration sur Mearag vont prochainement démarrer.

Concernant l'amélioration du débit Internet, les élèves indiquent que la connexion Internet est très (trop) faible, en particulier au rez-de-chaussée. Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE indique que la bande passante a été triplée.

8. Budget rectificatif 2 :

Intervention de M. FOUCHOU-LAPEYRADE, DAF.

Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE indique que le BR2 correspond à une adaptation des ouvertures de crédit jusqu'à fin décembre.

En précision, un EGD n'a pas de budget direct. Il ne s'agit que d'une partie du budget de l'Aefe. Il représente 1/65^è du budget Agence.

Vote pour avis sur le BR2 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
20	0	0

9. Budget 2025 :

Le budget a été préparé par l'équipe sortante et envoyé à l'Aefe en juin 2024. Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE indique qu'il assure la continuité du service en le présentant règlementairement en CE. Il est à noter une augmentation de 3% sur les droits d'écologie.

Il est fait un focus sur les axes du budget avec une précision du contexte budgétaire. L'objectif des 2050 élèves à la rentrée n'a pas été atteint. Ce budget a été logiquement calculé avec la création des deux PS.

Au niveau pédagogique, il est prévu un équipement en tablettes pour tous les élèves de 6^{ème} à la reprise de janvier. Chaque enseignant de 6^è sera également doté d'une tablette « enseignant » et d'une tablette « élève » pour se familiariser avec l'outil et le transfert de fichiers ou de consignes.

Il est donné une précision sur le budget des voyages scolaires. La part de l'établissement correspond aux dépenses des accompagnateurs à minima. Il peut s'ajouter une prise en charge de l'établissement en cas de désistement des élèves (limité).

Les représentants des parents d'élèves s'étonnent du montant très élevé des loyers, en particulier celui de New Cairo.

Départ de Melle Aleya EL SAYED à 18h08 et de M. Hervé MAJIDIER.

Départ de Mme Dalia YASSIN, le quorum est à 19.

Les parents proposent de se rapprocher de professionnels pour trouver une solution de relocalisation éventuelle.

Le compte de résultat prévisionnel présente un chiffre officiel mais il faut tenir compte de la particularité de l'EGD. Ce budget est agrégé à celui de l'Agence (y compris IRF) et ne constitue qu'une partie de la réalité financière.

Le budget sera au mieux de +350 000€, voire en négatif si l'hypothèse des recettes (2050 élèves) n'est pas atteinte à la rentrée de septembre 2025.

L'aide nette de l'agence est de 4 134 592 €. C'est 7 millions moins le reversement pour les enseignants détachés, soit environ 4 millions.

Vote pour avis sur le budget 2025 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

10. Tarifs 2025 :

Vote pour avis sur les tarifs 2025 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

Divers financiers

- La direction souhaite proposer aux parents de participer à la caisse de solidarité dès la rentrée 2025 s'ils le souhaitent. Les membres du CE sont informés des 100 000 LE perçus reversés à la caisse suite à la vente d'objets à débarrasser sur le site de Maadi.
- Concernant le remboursement des livres perdus ou abimés, il convient d'en voter règlementairement le principe en CE. Les familles pourront acheter le livre abimé ou le rembourser pour le prix d'achat.
- De même, pour la course des pyramides, le LFC doit pouvoir encaisser les ventes liées aux goodies pour les parents. Il est rappelé que le lycée offre la participation aux élèves et aux personnels.

Le vote est proposé globalement :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

11. Carte des emplois 2025 :

Il est annoncé une coupe budgétaire de 57 millions d'euros à l'Agence.

Le conseil d'administration (CA) en centrale a voté la suppression de 65 postes au total pour la rentrée 2025 et 50 pour la rentrée suivante. Par répercussion, le LFC est concerné par la suppression du support budgétaire suivant : D3 n° 13489 Professeur des écoles qui était un poste vacant.

Les enseignants regrettent la vision uniquement comptable.

Monsieur le Proviseur indique que tous les autres supports vacants sont maintenus. Pas de création, ni de transformation possible.

Vote pour avis sur la carte des emplois :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
8	11	0

12. Vidéoprotection :

Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE évoque l'équipement en vidéosurveillance sur le site de Mearag et la difficulté pour certains élèves de se rendre aux toilettes sereinement, en particulier chez les filles. Il a été constaté de nombreuses dégradations dans les sanitaires. Jusqu'à présent, des agents étaient positionnés devant les WC (dans un but de dissuasion) Ces agents n'avaient pas vocation à intervenir. Il est constaté que les agents sont parfois méprisés. Cela atteint les valeurs du LFC. Il est donc envisagé de substituer le travail de ces agents par l'installation de caméras dans les couloirs. Seul Monsieur MAROCCIA, responsable de la sécurité aura accès aux enregistrements.

Les 4 personnes dédiées à la surveillance des toilettes seront réaffectées au nettoyage pour renforcer des passages qui se feront désormais toutes les heures.

Il sera possible ainsi de sonder les caméras en cas d'incidents notables dans des créneaux ciblés. Les images sont conservées 15 jours.

Les caméras seront mises aux extrémités des couloirs dans un but de dissuasion et de protection. Cela pourrait également baisser le nombre de vols.

Il sera aussi ajouté des caméras à l'extérieur, dont une avec un micro (demandé par les agents de sécurité).

Les représentants des enseignants indiquent que cela mérite d'être discuté en CHS. Il est répondu que le CE est l'instance appropriée du fait de la présence de tous les acteurs.



Vote pour avis sur la vidéoprotection :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
13	4	2

13. Plan local d'évaluation :

Le PLE précise les modalités d'évaluation dans chaque discipline au titre du contrôle continu pour le cycle terminal.

Il est ajusté au semestre et sera mis en ligne sur le site internet du lycée.

Dans le calcul du baccalauréat, la part du contrôle continu représente 40% et les épreuves terminales 60%.

Le PLE n'est pas un document contractuel. Il ne peut pas faire l'objet d'un recours. Il donne une indication mais les enseignants restent néanmoins maîtres au titre de la liberté pédagogique.

Très peu de modifications ont été faites. Le nouveau a été mis à jour le 27/11/2024 et sera mis en ligne sur le site Internet du LFC.

14. Plan annuel d'orientation :

Plusieurs dates sont indiquées :

- Le stage en entreprise pour les élèves de 3ème : du 15 au 19/12/2024.
- Le forum des métiers le 12/12/2024.

Le programme d'échanges scolaires ADN-AEFE est suspendu par l'Agence. Il est envisageable de maintenir des échanges de gré à gré avec des établissements avec lesquels nous sommes déjà conventionnés mais l'accompagnement reste complexe sans l'accès à la plateforme.

Concernant l'orientation, les élèves s'inquiètent du manque de formation de certains enseignants référents.

15. Programme d'actions annuel d'éducation au développement durable et d'éducation à la santé et citoyenneté

Le LFC est situé au niveau 2 concernant le développement durable. La labellisation au niveau 3 est en cours de réflexion. Les enseignants et les élèves qui ont travaillé sur la fresque du climat sont salués par Monsieur le Proviseur.

Il est indiqué plusieurs actions pédagogiques à visée EDD.

D'autres actions concernent la prévention à l'alimentation.

Il est fait un focus pour les journées portes ouvertes. Une présentation est faite avec l'objectif d'enclencher une dynamique pour retravailler l'image du LFC. Parallèlement, la direction souhaite travailler sur le sens que portent les familles à l'inscription de leur enfant au LFC, en particulier en Petite section.

Sur le dispositif pHare, il est demandé si Mme BARBOSA va être remplacée. La direction s'interroge sur le maintien de ce poste ou non.



16. Voyages scolaires 2024-2025 : cf diaporama du CE n°1

Ces voyages correspondent à des actions zone menées par l'Agence. Il convient ainsi de demander l'accord du CE.

Vote pour avis sur les voyages scolaires zone 2024/2025 :

Vote Pour	Vote Contre	Abstention
19	0	0

17. Questions diverses :

7.a : Représentants des enseignants 1er degré : néant

7.b : Représentants des enseignants du 2nd degré SUDCAIRE : néant

7.c : Représentants des enseignants du 2nd degré SNES FSU : néant

7.d : Représentants des parents d'élèves ARFE :

1. **Combien le surplus au budget à cause de la dévaluation de la livre égyptienne par rapport à l'année dernière ?**

La dévaluation correspond à 3,2 millions d'Euros.

2. **Quels sont les contrats dont s'engage l'école à payer en euros avec des prestataires locaux ?**

L'objectif est de supprimer autant que faire se peut le paiement des contrats en euros. Monsieur HADDAD demande pourquoi le contrat d'assurance est libanais. Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE répond qu'il ne sait pas mais il indique que les remboursements sont bien pris en compte et sont rapides. Monsieur HADDAD indique qu'il existe en Egypte des compagnies comme AXA ou autres pistes à étudier. Monsieur FOUCHOU-LAPEYRADE indique que la question va être étudiée pour le prochain contrat annuel.

3. **Les lycéens harcèlent les collégiens aux toilettes / quelques lycéens et collégiens fument les « vapes » aux toilettes. Comment contrôler cela.**

La réponse a été abordée avec la vidéoprotection.

4. **Modifications EDT de dernière minute - cours annulés ou changements de classe, comment les gérer plus efficacement ?**

Il est précisé deux types d'absences :

Dans les cas des absences prévisibles, les modifications sont généralement indiquées 48h au préalable.

Dans les cas d'absences imprévisibles (maladie), les modifications effectuées sont toujours dans l'intérêt des élèves, en général pour pouvoir les libérer plus tôt. Il est demandé aux parents d'élèves de favoriser le suivi sur Pronote. Il est techniquement difficile pour l'établissement d'envoyer un mail.

5. **Surveillance pendant la récréation. Il y a des débordements parfois.**

Réponse apportée avec la vidéoprotection



7.e : Représentants des parents d'élèves AFPEC : néant

7.f : Représentants des personnels ATOS : néant

Les parents d'élèves remercient et saluent l'engagement de la nouvelle Direction. Une motion de remerciement est ajoutée au compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur remercie les membres du conseil d'établissement et lève la séance à 19H15.

Président et proviseur

Yves OLICHON

Proviseure adjointe et secrétaire de séance

Kim VO HOANG

Lu et approuvé par Naima EL SAYED, secrétaire de séance adjointe.